



2025

17^{ème} rapport de gestion
Nant de Drance SA





« En 2025, Nant de Drance a su assurer une exploitation fiable malgré un contexte énergétique et économique instable. Les équipes ont démontré une maîtrise technique solide, permettant de maintenir un haut niveau de performance, tout en poursuivant les travaux de maintenance et de fin de garantie essentiels à la fiabilité de l'aménagement.

Dans un paysage énergétique en évolution et alors que la Suisse renforce son cadre en matière d'électricité, Nant de Drance confirme son rôle stratégique pour la stabilité du réseau et l'intégration des énergies renouvelables. Les actions engagées en 2025 et poursuivies 2026 renforceront durablement la disponibilité de l'installation, consolidant ainsi la contribution de Nant de Drance à la sécurité d'approvisionnement. »

Michaël Plaschy

Président du Conseil d'administration

Table des matières

Avant-propos	04
Chiffres clés	08
Rapport d'activité	09
Gouvernance d'entreprise	14
Durabilité	17
Rapport financier	34
Rapport de l'organe de révision	57

Avant-propos

Contexte économique et politique

L'économie mondiale en 2025 a été marquée par une forte volatilité, initialement déstabilisée par l'introduction de droits de douane quasi universels par les États-Unis. Le taux effectif global s'est stabilisé autour de 19 % ; pour la Suisse, ce taux a été ramené à 15 % après avoir initialement atteint 39 %. Malgré une incertitude politique accrue, la croissance de la zone euro est restée résiliente, avec une estimation à 1.4 % (2025) contre 0.9 % en 2024.

La demande d'électricité dans les principaux pays européens a poursuivi une légère progression en 2025 avec une hausse de +0.8 % (1.1 % en 2024). Le paysage énergétique reste cependant marqué par la fragilité des ressources renouvelables. Contrairement à l'abondance de l'année précédente, la situation hydraulique en 2025 subit une sécheresse marquée : les réserves totales sont largement inférieures à 2024 et aux moyennes saisonnières dans tout l'arc alpin. Cette exploitation intensive des barrages a été indispensable pour compenser un hiver sec et un net recul de la production éolienne.

Au premier trimestre 2025, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont enregistré une production éolienne de 30 % à 40 % inférieure à celle de l'an dernier, un déficit qui s'est accentué en avril pour atteindre jusqu'à -50 %. L'arrêt de la centrale de Gösgen jusqu'en mars 2026 a accentué la tension au dernier trimestre 2025, entraînant une perte de production de 4.3 TWh sur les troisième et quatrième trimestres, ce qui a contribué à pousser les prix suisses de 3 à 4 €/MWh au-dessus de ceux de ses voisins pour le dernier trimestre.

Ce contexte a contraint l'Europe à solliciter davantage ses réserves de gaz qui, au 04.02.2026, affichaient un taux de remplissage de 38 % contre 50 % l'année précédente. Malgré ce recours massif aux stocks hivernaux et la perspective de l'embargo sur le gaz russe en 2028, les marchés ne manifestent pas d'inquiétude majeure. Cette sérénité repose sur la solidité de l'approvisionnement en GNL qui sécurise les perspectives moyen terme.

En Suisse, une avancée significative a été réalisée en 2024, avec l'adoption de la loi sur l'électricité, qui ancre légalement les 15 (+1) projets hydroélectriques issus de la « Table ronde sur l'énergie hydraulique » destinés à développer la production d'électricité en hiver. Les ordonnances d'application sont entrées en vigueur en 2025, d'autres suivront en 2026. Une autre étape importante pour le développement des énergies renouvelables en Suisse a été franchie le 26.09.2025, avec l'adoption par le Parlement du décret d'accélération des procédures. Celui-ci prévoit une simplification des procédures d'aménagement du territoire pour l'énergie hydraulique, la confirmation de la validité des avenants aux concessions hydroélectriques, le découplage des mesures de compensation écologique de la procédure d'autorisation des projets et une limitation du nombre d'instances de recours ouvertes aux ONG. Le 04.12.2025, le Conseiller fédéral Röstli a invité les acteurs du secteur à discuter de l'état d'avancement des projets de la Table ronde, qui ne progressent pas aussi vite que prévu. Un processus doit désormais déterminer dans quelle mesure la liste des projets doit être adaptée.



Michaël Plaschy

Le 13.06.2025, le Conseil fédéral a soumis l'accord sur l'électricité à consultation, qui a recueilli un large soutien (75 % des réponses). Une grande majorité demande toutefois des modifications dans sa mise en œuvre au niveau national. Les délibérations parlementaires auront lieu en 2026 et un référendum sera organisé probablement en 2028. L'accord vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, à simplifier le commerce d'électricité et à garantir la stabilité du réseau.

Remerciements

Le Conseil d'administration adresse ses vifs remerciements aux collaborateurs d'Alpiq SA et d'Hydro Exploitation SA, lesquels ont œuvré avec efficacité au bon fonctionnement de l'aménagement ainsi qu'à la gestion optimale de la société. Il se dit particulièrement satisfait de la transition réussie entre l'ancien exploitant, CFF, et le nouveau, Hydro Exploitation SA, qui s'est déroulée de manière fluide et efficace, grâce à l'excellente coopération des sociétés concernées et le transfert des équipes.

Le Conseil d'administration tient à exprimer ses remerciements les plus sincères à M. Alain Sauthier, directeur ayant quitté la société fin novembre 2025, pour son engagement exemplaire et le dévouement dont il a fait preuve tout au long du projet de construction de l'aménagement, ainsi que lors de la mise en exploitation de l'installation. Par son implication constante, son énergie et son professionnalisme, il a joué un rôle déterminant dans la réussite de ces étapes clés et la société lui témoigne sa profonde reconnaissance.

Rétrospective d'Alain Sauthier

Une incroyable aventure humaine

"En premier lieu, je tiens à rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont contribué à la construction de l'extraordinaire centrale de Nant de Drance. De manière similaire à la création d'un film, il faut un producteur, un réalisateur et des acteurs.

Dans le rôle du producteur, ce sont les actionnaires de la société qui ont cru en ce projet pharaonique et ont pris la décision de le financer. L'impulsion initiale est venue du visionnaire Jörg Aeberhard d'Atel, qui a ressorti le projet des tiroirs et a convaincu les CFF de l'avenir du pompage-turbinage. Puis, les FMV et IWB ont rejoint les deux partenaires initiaux et, entre-temps, Atel est devenue Alpiq.

Dans le rôle du réalisateur, c'est le « papa » du projet, Eric Wuilloud, qui a su réunir et orchestrer les multiples compétences indispensables à la réussite d'une entreprise d'une telle envergure. Ainsi, une formidable équipe a été constituée avec un objectif clairement énoncé par son directeur : le « point rouge » du logo de Nant de Drance. Ce fut pour moi un immense privilège d'épauler Eric durant la construction et de lui succéder pour achever la mise en service et mettre en place l'exploitation.

Enfin, les acteurs furent très nombreux. Il y eut les mineurs travaillant en équipes dans les conditions difficiles des galeries et des cavernes. Il y eut les bâtisseurs qui ont érigé des cathédrales de béton dans les entrailles de la montagne. Il y eut les soudeurs qui ont meulé et assemblé des tonnes d'acier. Il y eut les monteurs qui ont travaillé dans les espaces les plus exigus avec une précision horlogère. Il y eut les contrôleurs de travaux qui ont vérifié avec soin la conformité des installations. Il y eut les metteurs en service qui ont fait gronder les machines avec passion. Au plus fort du chantier, en 2016, plus de 600 travailleurs se sont côtoyés dans cette fourmilière souterraine. Durant toutes ces années, j'ai admiré la solidarité avec laquelle ces travaux titanesques ont été accomplis. Plus le labeur est difficile, plus les ouvriers sont solidaires !

Au 1^{er} juillet 2022, après 14 ans de travaux, l'exploitation commerciale de la centrale a débuté. Depuis bientôt 4 ans, les machines remplissent pleinement leur rôle de régulation du réseau électrique à très haute tension. En effet, en 2025, la centrale a été engagée plus de 80 % du temps, soit 19 heures par jour en moyenne, malgré les travaux de maintenance réalisés. Cet engagement intensif confirme bien la nécessité de tels ouvrages dans le système énergétique suisse et européen en pleine évolution. La décarbonation requiert d'augmenter rapidement les capacités de production d'électricité renouvelable et de stockage d'énergie. En tant que gigantesque batterie fonctionnant avec de l'eau, la centrale de Nant de Drance répond pleinement à ce deuxième objectif.

Nant de Drance fut le théâtre d'une incroyable aventure humaine. Le souvenir de cette épopée extraordinaire restera gravé dans le cœur de toutes celles et ceux qui l'ont vécue. Cette centrale a été construite pour les générations futures. La concession durera 80 ans. J'ai la certitude que tous nos successeurs prendront grand soin de ce patrimoine et sauront le valoriser."



Alain Sauthier

Arrivée de Jeremy Urech à la direction

Le Conseil d'administration saisit l'occasion de souhaiter la bienvenue et plein succès au nouveau directeur, M. Jeremy Urech, entré en fonction le 1^{er} janvier 2026 pour succéder à Alain Sauthier. Le Conseil d'administration est convaincu que Jeremy Urech saura relever le défi de poursuivre et développer les activités de la société avec engagement, rigueur et vision.



Jeremy Urech

Chiffres clés



**Contribution annuelle
des partenaires**
en million de CHF

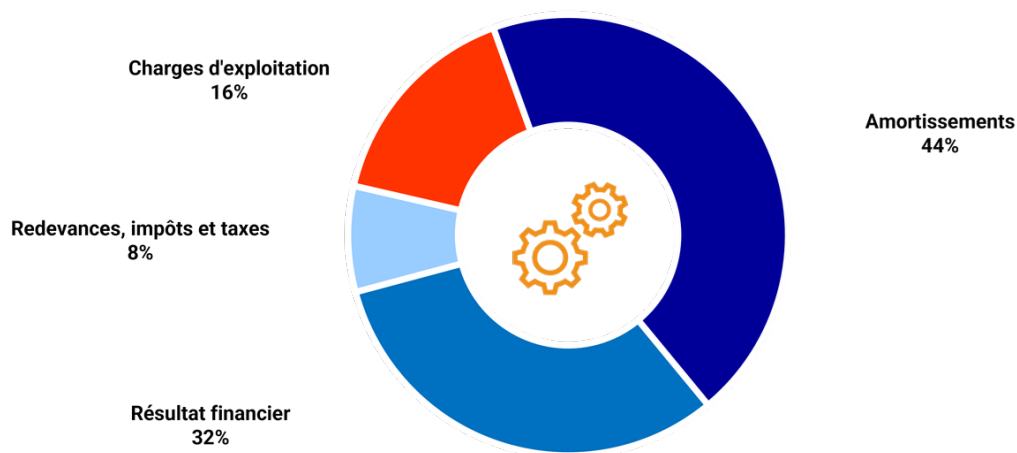
97.72



**Part des fonds propres
au bilan**
en %

25.19

Structure des coûts



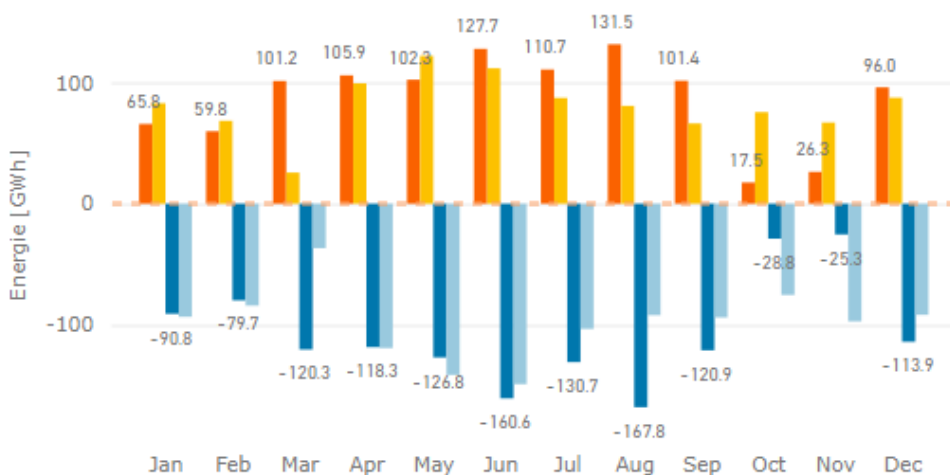
Rapport d'activité

Tableaux de bord d'exploitation

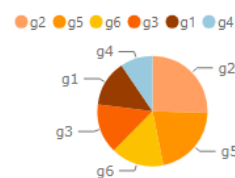
En 2025, la production (1'046 GWh) et le pompage (-1'284 GWh) sont légèrement supérieurs aux chiffres de 2024, du fait de l'intensification de l'utilisation des machines en 2025 malgré une interruption totale de l'aménagement à l'automne 2025 pour cause de travaux Swissgrid impactant NDD et de nombreux travaux de maintenance issus des fins de garantie. La quantité totale d'énergie produite correspond à environ 52 remplissages de la retenue supérieure du Vieux Emosson.

Production - Pompage

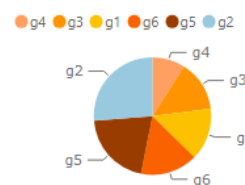
● Production année ● Production année -1 ● Pompage année ● Pompage année-1



Production



Pompage



Production et pompage mensuels de la centrale (gauche) et contribution par groupes (droite)

Le taux de disponibilité des machines de 61 % en 2025 est légèrement inférieur aux valeurs attendues de 64 %, en raison des avaries survenues et de la prolongation de certains travaux de maintenance. Le taux de réponse à la sollicitation reste toutefois satisfaisant avec 98.2 % en turbine et en pompe (valeur cible 99 %). Le nombre d'heures de fonctionnement est en augmentation (+8 %) par rapport 2024. Le taux moyen d'utilisation des groupes de 39.4 % (36.3 % en 2024) et le taux de fonctionnement de la centrale de 80.2 % affichent une nette progression depuis 2024 (75.1 %), ce qui démontre une intensification de l'utilisation des machines malgré les travaux de maintenance durant l'année 2025.

Ces résultats témoignent d'une maîtrise technique solide et continue. Ils confirment la performance croissante de l'aménagement, ce qui constitue un signal positif pour les actionnaires de Nant de Drance. Une fois les derniers défauts de jeunesse corrigés, Nant de Drance disposera de l'ensemble de son potentiel opérationnel pour contribuer pleinement à la stabilisation du réseau et augmenter encore l'utilisation des groupes.

Conduite, maintenance et investissements

Les opérations de maintenance des installations sont assurées par l'équipe d'exploitation locale avec le soutien de prestataires externes. En particulier, chacun des six groupes de pompage-turbinage fait l'objet d'un contrôle hebdomadaire, d'une maintenance mensuelle durant une journée et d'une maintenance annuelle durant un mois. De plus, des petites

révisions sont actuellement planifiées tous les 6 ans (1^{ère} révision G4 prévue en 2027) et des grandes révisions tous les 12 ans basées sur le retour d'expérience et les recommandations des fournisseurs.

Sur la base des plans de maintenance établis, les besoins en personnel pour accomplir le mandat d'exploitation locale ont été réévalués. Un renforcement et une réorganisation de l'équipe locale ont été entrepris. Celle-ci comprendra, dès 2026, 27 collaborateurs (contre 21 en 2025 et 6 externes), dont un chef de centrale, trois responsables techniques (conduite, électrique et mécanique) et quatre ingénieurs d'exploitation. L'objectif de ce renforcement est d'assurer le développement des compétences internes, de garantir la réalisation des travaux de maintenance issus de la forte sollicitation des installations et ainsi garantir une haute disponibilité de la centrale dans les prochaines années.

Les inspections du barrage de Vieux-Emosson par le bureau Gruner et les experts d'Alpiq ne relèvent pas de points particuliers. L'état du barrage et de ses ouvrages est jugé pleinement satisfaisant. Le rapport annuel sur les pertes au Vieux-Emosson n'a pas non plus montré d'évolution. Les voies d'eau ont été inspectées pendant l'arrêt complet de l'installation durant les travaux de Swissgrid et aucun problème n'a été relevé, un constat particulièrement réjouissant.

En 2025, les contrôles de fin de garantie se sont poursuivis sur les groupes n° 4 et 6. Les problèmes déjà identifiés sur le cercle de vannage et les directrices ont également été observés sur ces deux groupes. Contrairement aux autres groupes, le constructeur General Electric (GE) a pu proposer une solution aboutie, permettant de réaliser des réparations définitives sur le cercle de vannage du groupe n° 6, puis du groupe n° 4. Les inspections menées lors de la maintenance annuelle de fin d'année sur le groupe n° 6 ont montré des résultats positifs, laissant envisager le respect du cycle des petites révisions, soit une maintenance tous les six ans sur ces éléments.

Les mêmes travaux de corrections sous garantie ont ensuite été exécutés sur le groupe n° 3 durant le quatrième trimestre et se poursuivront sur les groupes n° 1, 2 et 5 au cours de l'année 2026. Parallèlement, certaines corrections de garantie sont également réalisées sur les générateurs.

Les bâches spirales des groupes n° 3 et 5 ont été inspectées. Mises à part quelques corrections sur le groupe n° 3, les installations sont en bon état.

Malheureusement, des dégâts ont été constatés lors de la maintenance annuelle du groupe n° 1 sur les paliers du système de commande de la vanne haute pression. Ces dégâts ont dans un premier temps nécessité une intervention d'urgence et une indisponibilité supplémentaire du groupe. Les investigations menées ont démontré un défaut générique présent sur les autres groupes, qui devra être traité courant 2026 pour les groupes n° 3, 1, 2, 5 et 6 et en 2027 pour le groupe n° 4. Les investigations se poursuivent afin de définir une solution durable et adaptée avec le fournisseur. Par ailleurs, la direction poursuit les discussions avec le fournisseur des vannes concernant la prise en charge des coûts.



Travaux sur le distributeur



Démontage du servo-moteur de la vanne haute pression MIV

La solution pour résoudre les dysfonctionnements occasionnels de certaines vannes sphériques basse pression a été mise en œuvre par le constructeur sur le groupe n° 3 en 2023 et sur le groupe n° 2 en 2024. Les activités sur la vanne du groupe n° 1 ont commencé fin décembre 2025 et se poursuivent début 2026 en parallèle des travaux sur le cercle de vannage et

les directrices du groupe. Les mêmes modifications apportées aux groupes n° 2 et 3, qui ont donné satisfaction, sont entreprises sur le groupe n° 1. En revanche, les groupes n° 4, 5 et 6 n'ont pour l'instant pas montré de problème similaire.

Des problèmes sont apparus sur les cartes électroniques des convertisseurs de fréquence. Des remplacements de cartes ont dès lors été opérés avec le fournisseur GEPC et des solutions d'amélioration sont en cours d'étude avec le fournisseur. De nouvelles pièces de réserve sont aussi en cours d'approvisionnement.

Le système de réfrigération des groupes a également été amélioré avec le montage complémentaire d'équipement permettant d'éviter l'indisponibilité simultanée de l'ensemble des groupes lors des opérations de maintenance. Cette opération vise à améliorer la disponibilité de la centrale. Par ailleurs, le système de pompage des eaux d'exhaure a été optimisé afin de réduire les pertes d'eau, tant en situation de maintenance qu'en cas d'avarie de certains composants.

Les deux vannes de réserve (haute et basse pression), commandées en 2023, ont débuté leur fabrication en Chine avant d'être assemblées au Brésil, suite à la fermeture de l'usine de General Electric en Chine. Les premières réceptions et contrôles ont été réalisés le 25 février 2025 en Chine par NDD, via des experts externes. Certaines non-conformités ont été détectées et sont corrigées par GE. Les pièces ont ensuite été expédiées par bateau vers le port de Santos, au Brésil. La mise en production a démarré à la mi-septembre dans les ateliers de GE à Taubaté.

Les contrôles effectués par les experts mandatés par NDD en novembre 2025, puis début janvier 2026, notamment sur les opérations de soudage, n'ont révélé aucun problème majeur. La qualité observée à ce stade est jugée satisfaisante.

Les travaux d'installation des nouveaux équipements du SCADA ont eu lieu durant l'indisponibilité complète des mois d'octobre et novembre (arrêt Swissgrid). La nouvelle installation est en service, les fonctionnalités ont été implémentées et testées avant la reprise d'exploitation de la centrale. Une attention particulière a été portée à la cybersécurité lors de la mise en service du nouveau système SCADA.

Le Conseil d'administration a approuvé un crédit de 2.1 MCHF pour la construction d'un bâtiment d'exploitation destiné à accueillir les bureaux de l'exploitant et des supports techniques à l'intérieur de la caverne. Cet investissement vise à améliorer les conditions de travail des collaborateurs et à leur offrir un environnement agréable et conforme aux exigences légales. À la suite de la mise à l'enquête réalisée en octobre 2025, le service de la protection des travailleurs (SPT) a toutefois émis un préavis négatif, formulant des exigences supplémentaires en lien avec la loi sur le travail, notamment concernant l'accès à l'extérieur durant la journée.

Les discussions se poursuivent en collaboration avec Hydro Exploitation afin d'identifier des mesures et garanties acceptables permettant de lever ces réserves et de maintenir l'avancement du projet. En parallèle, les appels d'offres ont été lancés à la fin octobre, et l'adjudication des travaux interviendra dès l'obtention du permis de construire.



Projet et mise à l'enquête du nouveau bâtiment d'exploitation dans la caverne KBA

Sécurité au travail et sûreté des installations

Aucun accident majeur de travail, ni aucun événement concernant la sûreté des installations n'est à signaler durant l'année 2025. Deux accidents avec arrêt de travail sont en revanche survenus durant l'année (coupure à un doigt et entorse d'un genou).

Le résultat de l'audit de sécurité réalisé par la SUVA en 2024 est très positif. Quelques points d'amélioration et les actions correctives nécessaires ont été menées. Par ailleurs, un mandat a été confié pour la mise à jour du concept de protection contre les incendies, notamment l'adaptation de l'utilisation du local de survie de KBA et la définition définitive des locaux de stockage des matières dangereuses. Les résultats sont attendus courant 2026.

Un bureau de sécurité externe se rend quelques jours par année sur le site afin de vérifier l'application des consignes de sécurité par le personnel local.

Perspectives 2026

L'objectif principal de Nant de Drance SA reste de maintenir une disponibilité et une fiabilité maximales de la centrale pour ses actionnaires. Au vu des non-conformités constatées en 2024 et 2025 sur les pompes-turbines et les vannes, le programme de disponibilité a été adapté. La poursuite des corrections sur les aubes directrices, ainsi que sur les vannes haute et basse pression, se poursuivront en 2026, ce qui aura un impact sur la disponibilité de la centrale. En revanche, Nant de Drance anticipe avec confiance une reprise normale et optimale de l'exploitation de son installation dès 2027.

Gouvernance d'entreprise

Actionnaires et organes

Actionnaires aux 31 décembre 2025

Actionnaires	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00
FMV SA, Sion	10.00

La 16ème Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 6 juin 2025 à Finhaut. La société a approuvé les résolutions suivantes :

- Renoncer à la présence de l'organe de révision.
- Approuver le rapport et les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et prendre acte du rapport de l'organe de révision.
- Reporter le résultat de l'exercice à nouveau compte, soit CHF 8'866'000.- pour l'exercice 2024, ramenant le total des pertes reportées à CHF 4'831'774.-.
- Donner décharge au Conseil d'administration.
- Attribuer le mandat de réviseur à KPMG SA à Lausanne pour l'exercice 2026.

Par ailleurs, à la suite de la démission de MM. Harald Döbele (CFF) et Christoph Bellin (Alpiq) de leur poste d'administrateurs, Mmes Sibylle Wälchli (CFF) et Morgane Trieu Cuot (Alpiq) ont été nommées au Conseil d'administration pour la durée restante des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire en 2027.

À la suite des démissions de Mmes Joëlle Hars (CFF), vice-présidente du Conseil d'administration, et Sibylle Wälchli (CFF), administratrice, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 16 décembre 2025 à Berne, dont l'unique objet a été de nommer leurs successeurs, soit MM. Nicolas Ecoffey (CFF), vice-président du Conseil d'administration, et Reto Müller (CFF), administrateur, pour la durée restante des mandats des administratrices sortantes, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire en 2027.

Conseil d'administration

Conseil d'administration au 31 décembre 2025

Michaël Plaschy, Ollon, Alpiq, Président du Conseil d'administration

Nicolas Ecoffey, Berne, CFF, Vice-président

Stefan Wittwer, Thalwil, IWB

Reto Müller, Berne, CFF

Stéphane Maret, Fully, FMV

Morgane Trieu Cuot, Paudex, Alpiq

Délégué de la Confédération: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

Délégué du Canton du Valais: Joël Fournier, Bramois, voix consultative

Délégué de la commune de Finhaut: Andrea Ridolfi, voix consultative

Secrétaire du Conseil d'administration: Maria-Cristina Rijken-Bona, Lutry, Alpiq

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises en 2025, et a traité des sujets principaux suivants :

- **Exploitation** : renforcement de l'équipe d'exploitation locale et transfert du mandat d'exploitation des CFF à Hydro Exploitation SA au 1^{er} janvier 2025 et nomination de 4 ingénieurs d'exploitation ; fin des contrôle de garantie des groupes G4 et G6 et des voies d'eau ; poursuite des corrections des non-conformités notamment sur le vannage, les directrices et les vannes basse et haute pression ; mise à jour du système SCADA de l'aménagement remplacé pendant l'arrêt de Swissgrid; optimisation des circuits de réfrigération des groupes permettant d'améliorer la disponibilité des groupes; amélioration du système des pompage des eaux exhaures ; poursuite de la construction d'un bâtiment d'exploitation dans les cavernes avec la mise à l'enquête et le lancement des appels d'offre.
- **Finances** : comptes et bilan de l'exercice 2024 ; renouvellement d'un emprunt obligataire de 125 MCHF pour 12 ans ; remboursement de l'emprunt de 180 MCHF ; stratégie de gestion des liquidités avec appels de fonds variables auprès des actionnaires ; budget 2026 et plan pluriannuel 2027–2035.
- **Fiscalité** : confirmation par le TAF de la compétence du DETEC pour statuer sur la demande en constatation portant sur la légalité de la taxe de pompage ; réclamation contre les avis de taxation du pompage reçus des communes en 2022 ; taxation du pompage suspendue en 2023–2024 dans l'attente de la décision du DETEC ; discussions fiscales avec le canton du Valais concernant l'imposition du bénéfice et du capital en cours; pour la clôture 2025, application de la méthode « cost plus 10 % » pour la détermination du bénéfice.

- **Autres** : approvisionnement de l'énergie des services internes pour 2026–2027 ; analyse des risques et opportunités de la société ; travaux de la mesure de compensation environnementale et de sécurisation du Trient à Vernayaz ; nomination du nouveau directeur ; renouvellement de l'assurance choses dès 2026 avec la mutuelle Factory Mutual Insurance Company (FM Global).

Dans le cadre de ses activités, la société Nant de Drance SA est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques réglementaires et administratifs, liés aux aléas naturels, à l'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et aux projets. Cependant, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché de l'électricité pour la vente de l'énergie produite et l'achat de l'énergie de pompage. Ce sont les actionnaires qui sont confrontés à ces risques. Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion et d'identification des risques.

Lors de l'évaluation annuelle des risques d'exploitation, un recensement systématique donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de mitigation des risques identifiés sont examinées et adoptées.

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

Direction

Alain Sauthier, Sion, Alpiq (jusqu'au 21 novembre 2025).

Eric Vuignier, Grimisuat, Alpiq, a assuré la direction de la société ad interim du 22 novembre au 31 décembre 2025.

Jeremy Urech, Palézieux, Alpiq, nommé directeur par le Conseil d'administration le 29 septembre 2025, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2026.

Mandataires principaux

La gestion administrative de la société et la gestion énergétique (programmes et pilotage des machines) sont assurées par Alpiq SA. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'entretien et l'exploitation locale des installations sont confiés à Hydro Exploitation SA, qui assure également les prestations de support technique spécialisé.

Engagement de NDD dans une perspective de durabilité

Soucieuse de démontrer un engagement fort en matière de durabilité, la société Nant de Drance SA (NDD) a choisi de fournir des informations sur son approche de durabilité de manière volontaire, afin d'assurer une communication claire et transparente avec l'ensemble de ses parties prenantes. NDD a fixé les bases de son approche de durabilité dans le cadre de son [rapport de gestion 2022](#). Le choix de cinq objectifs de développement durable (ODD) prioritaires pour la société de partenaires a structuré la démarche.



Les cinq objectifs de développement durable prioritaires pour Nant de Drance SA

Dans la mesure des moyens qui lui sont propres, NDD entend apporter sa contribution aux objectifs de développement durable et adapter les processus internes pertinents à cette orientation. Ce quatrième rapport de gestion s'inscrit dans la continuité des trois premiers en termes de durabilité.

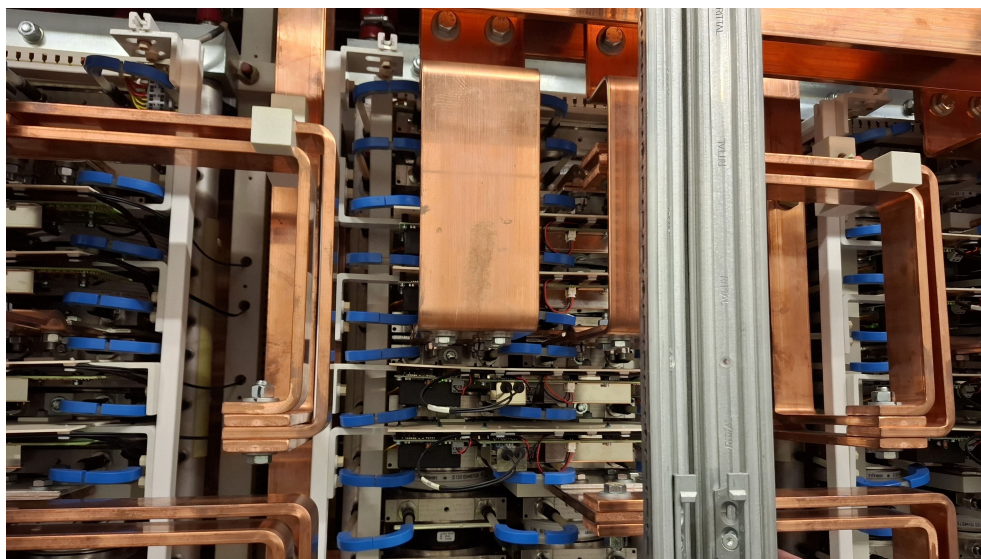
Parties prenantes

Les principales parties prenantes identifiées, avec lesquelles NDD entretient des relations privilégiées, sont ses actionnaires, les administrations fédérales et cantonales, les autorités locales, les industriels (Emosson SA, CFF SA, Swissgrid SA et autres énergéticiens), les ONG et les mandataires de service (Alpiq SA, Hydro Exploitation SA et autres mandataires techniques). La présente section du rapport de gestion contribue à leur communiquer de façon transparente les enjeux environnementaux, sociaux et économiques propres à l'aménagement.

Suivi des indicateurs de durabilité

Les sections ci-après explicitent, pour chacun des cinq objectifs de durabilité, l'orientation stratégique définie dans le contexte des activités de NDD et les principaux faits marquants de l'année 2025. Les indicateurs clés de performance concernant les aspects environnementaux, sociétaux et économiques sont également présentés.

ODD 7 – Energie propre et d'un coût abordable



Garantir l'accès de tout un chacun à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Orientation stratégique et principaux enjeux

La fonction de l'aménagement de NDD s'inscrit pleinement dans la tendance actuelle d'évolution des moyens de production d'énergie électrique en Suisse et en Europe, irrémédiablement tournée vers les énergies renouvelables. L'installation de pompage-turbinage fonctionne principalement comme un accumulateur hydraulique d'énergie (batterie hydraulique) avec des cycles de charge-décharge de quelques heures. Sa flexibilité d'utilisation et sa fonction de batterie hydraulique sont deux atouts majeurs dans l'évolution en cours des moyens de production électrique, dont la part renouvelable - souvent intermittente et plus difficilement prévisible et moins pilotable - est appelée à augmenter ces prochaines décennies. Du fait de sa flexibilité, l'ouvrage assure également des fonctions de réglage, nécessaire à la stabilité du réseau électrique à très haute tension (THT).

NDD applique une politique d'exploitation de la centrale respectueuse de l'environnement. La pertinence environnementale de l'exploitation est optimisée lorsque des améliorations potentielles sont identifiées.

Dans une optique d'efficacité économique, NDD a pour objectif une maîtrise rigoureuse des coûts d'exploitation. De cette maîtrise dépend le coût de production global de l'énergie stockée.

Actions et résultats pour l'année 2025

Les principaux événements d'exploitation sont décrits dans le rapport d'activité présenté en début de rapport. L'année 2025 reste notablement influencée par les contrôles de fin de garantie des équipements et les limitations causées par les travaux sur le réseau à très haute tension de Swissgrid.

Les indicateurs de performance en matière d'exploitation, de santé et sécurité au travail, ainsi que d'environnement permettent un suivi quantitatif des principaux enjeux liés à la centrale. Les résultats obtenus sont exposés dans les tableaux de bord d'exploitation du rapport de gestion et dans les sections ci-après.

Indicateurs de performance

Accidents et incidents environnementaux

Les incidents environnementaux désignent des événements liés à l'exploitation induisant un risque sur l'environnement. Un incident est donc une situation de non-contrôle, de déviation par rapport à un règlement ou une procédure interne pouvant induire un impact sur tout compartiment environnemental exposé : eau, terre, air, milieux naturels. Les accidents environnementaux désignent des incidents environnementaux qui provoquent effectivement des effets néfastes sur l'environnement.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de gestion du risque notamment, développé dans la norme ISO 14001 (système de management environnemental).



Les événements d'exploitation sont traités directement par le personnel d'exploitation, avec le soutien de la direction selon les enjeux effectifs. Un cas d'incident environnemental a été déclaré par les équipes en charge de l'exploitation du site pour l'année 2025. Une fuite d'huile a été constatée dans le joint d'arbre du groupe 6, nécessitant une purge des conduites et la récupération d'environ 15 litres d'huile dans la fosse ad hoc, sans rejet au milieu naturel.

Coûts d'exploitation des installations

Les coûts d'exploitation de l'ouvrage de NDD ont un impact direct sur la rentabilité économique de la société. Ils représentent le principal poste comptable sur lequel l'organisation a une influence, contrairement aux charges financières, impôts et taxes diverses. Un ouvrage maintenu avec soin et de façon efficace est la garantie d'une durabilité sur la durée de l'exploitation.

Les coûts d'exploitation considérés, tels que présentés dans les comptes de la société, englobent les coûts d'achat et de transport d'énergie nécessaires au fonctionnement des installations (services internes de l'usine), les coûts de matériel et prestations, ainsi que les autres charges d'exploitation, principalement les assurances. Les coûts liés à l'énergie de pompage, directement assumés par chaque actionnaire, ne sont pas inclus dans cet indicateur dans la mesure où ils constituent la fonction intrinsèque de l'ouvrage (stockage flexible d'électricité).

**Coût d'exploitation des
installations**
en mio. CHF

18.5

Les coûts d'exploitation 2025 sont proches de ceux de 2024, à hauteur de 18.5 mio. CHF.

ODD 8 – Travail décent et croissance économique



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Crédit photographique : copyright Sébastien Moret

Orientation stratégique et principaux enjeux

La construction de la centrale de pompage-turbinage de NDD a impliqué des travaux hors du commun. A l'image de la grande épopée des barrages au milieu du siècle dernier, le chantier a nécessité la mobilisation de ressources extraordinaires, tant d'un point de vue humain que financier et technologique.

La phase d'exploitation génère également des emplois, tant pour les services requis au sein de l'ouvrage que pour la gestion de la société de partenaires. Celle-ci contribue à l'économie régionale par les prestations confiées aux entreprises locales, ainsi qu'aux finances des collectivités communales et cantonales par le versement de taxes et impôts.

Par sa fonctionnalité et sa puissance, l'aménagement renforce la résilience des réseaux d'approvisionnement électrique suisse et européen. Elle participe ainsi directement à assurer un contexte énergétique stable et durable, condition essentielle à la bonne santé de l'économie.

Actions et résultats pour l'année 2025

Environ 100 personnes sont directement impliquées, sur site ou à distance, dans les activités courantes de la centrale. Elles interviennent dans la gouvernance de la société, la gestion de l'aménagement, la gestion énergétique, l'exploitation locale et les prestations de support technique spécialisé.

L'année 2025 a vu le transfert à Hydro Exploitation SA du mandat d'exploitation locale, auparavant assuré par les CFF, avec le maintien des principaux intervenants. Ce changement stratégique s'inscrit dans une optique de robustesse, l'exploitation d'ouvrages hydroélectriques étant le cœur de métier de Hydro Exploitation, société active sur de nombreux aménagements hydroélectriques valaisans. La transition de la charge d'ingénierie, assurée en transitoire par les équipes d'Alpiq SA, est progressivement reprise par l'équipe d'ingénieurs d'exploitation de Hydro Exploitation.

Le projet de bâtiment d'exploitation, prévu en caverne, a été soumis à autorisation de construire courant 2025. Le futur bâtiment devrait assurer un confort de travail sensiblement supérieur aux baraquements de chantier actuels.

Un audit interne de sûreté des accès à la centrale a été effectué en juin 2025, débouchant sur une série de recommandations qui feront l'objet d'une étude courant 2026.

Indicateurs de performance

Accidents professionnels

NDD n'a pas d'employés sous contrat. L'exploitation de la centrale est assurée par les mandats confiés aux partenaires et les prestations fournies par des entreprises externes. La responsabilité en termes de sécurité incombe formellement à chaque employeur, mais NDD attache néanmoins une grande importance à la santé et à la sécurité du personnel. Un manuel de sécurité spécifique à l'ouvrage sert de cadre aux activités du personnel sur site. Chaque nouveau mandataire intervenant est informé du contexte particulier et doit faire la preuve de la bonne prise en compte des aspects de santé et de sécurité au travail propres à son activité.

Les éventuels accidents qui se produiraient dans le périmètre sous la responsabilité de NDD et survenus à des employés de prestataires mandatés par elle sont remontés à la direction de la société. Ils constituent l'indicateur de suivi pertinent en matière de santé et sécurité au travail.

Nombre d'accidents professionnels

2

Durant l'année 2025, deux accidents professionnels avec arrêt de travail, de faible gravité, ont été signalés par les équipes en charge de l'exploitation du site. Un presque-accident a de plus été signalé. Ces occurrences ont fait l'objet d'une analyse de causalité et les mesures d'amélioration ont été définies et mises en œuvre.

Au vu des conséquents travaux actuels de maintenance des groupes, le faible nombre d'occurrence reste un signal positif, qui témoigne d'une bonne prévention générale du risque.

Mixité de genre au sein de l'organisation

NDD est sensible aux enjeux d'égalité homme-femme et soutient la diversité, source de richesse et de résilience dans toute organisation. En l'absence d'employés sous contrat, NDD a néanmoins peu d'influence sur cet enjeu. Une centaine de personnes travaille régulièrement à la vie de la société de partenaires et de la centrale. Le taux de mixité est évalué sur la base de l'organigramme fonctionnel de NDD. Ce dernier regroupe les membres des organes de gouvernance (Conseil d'administration, Commissions spécifiques), les collaborateurs impliqués dans le cadre des mandats de gestion de

l'aménagement, de gestion énergétique et d'exploitation locale, ainsi que dans le cadre des prestations de support technique spécialisé, soit 114 personnes, état au 1^{er} octobre de la période sous revue.

**Taux de mixité au sein
de l'organisation**
% de femmes

13

Pour l'année 2025, 15 femmes font partie des 114 personnes impliquées dans la conduite de la société. Pour plus de détails concernant les organes de gouvernance, se référer au chapitre du rapport de gestion concernant la gouvernance de la société.

Participation à l'économie régionale

Comme toute société commerciale, NDD est créatrice de valeur économique pour ses partenaires. Cette valeur est néanmoins en partie redistribuée à la collectivité, d'une part via les impôts que toute société verse aux autorités (impôt foncier, impôts sur le capital, impôts sur le bénéfice) et d'autre part via les redevances hydrauliques et autres impôts spécifiques aux ouvrages hydroélectriques. Cette redistribution de la valeur économique participe à l'économie régionale, autant à l'échelle cantonale que pour les communes concédantes.

**Montant des impôts et
redevances**
en mio. CHF

6.9

Le montant total des impôts et redevances versé en 2025, tel que publié dans la section comptabilité du présent rapport annuel, se monte à 6.9 mio. CHF.

ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Orientation stratégique et principaux enjeux

Le fonctionnement de NDD est complexe et repose sur six pompes-turbines à vitesse variable de 150 MW chacune, réparties sur deux voies d'eau. La hauteur de chute fluctue en fonction de la variation saisonnière du niveau de la retenue inférieure – le lac d'Emosson, dont les eaux sont également exploitées par deux autres sociétés, Electricité d'Emosson SA et les CFF. Les pompes-turbines sont équipées de moteurs-générateurs asynchrones à double alimentation permettant une utilisation des machines avec leur meilleur rendement. Cette technologie, encore peu répandue dans ce type d'installations, permet de contrôler la vitesse de rotation des machines aussi bien en mode pompe qu'en mode turbine et donc de maximiser le rendement de l'installation et donc diminuer les pertes énergétiques. Les quatre partenaires de NDD définissent par ailleurs chacun indépendamment leur programme de production et de pompage.

Plus d'informations: [La Centrale – Nant de Drance \(nant-de-drance.ch\)](http://nant-de-drance.ch)

Actions et résultats pour l'année 2025

L'année sous revue s'inscrit dans le prolongement de l'année 2024, avec la poursuite des contrôles de fin de garantie des équipements. Le rendement effectif du cycle de pompage-turbinage et le taux de réponse à la sollicitation des machines restent excellents.

Le projet de monitoring avancé et de maintenance prédictive a été initié. La plateforme GuardHEX sera progressivement mise en place par Hydro Exploitation SA pour suivre les principaux organes de la centrale (pompe-turbine, moteur-alternateur, système d'excitation et transformateur), permettant à terme une identification précoce des éventuelles défaillances des installations.

Un processus spécifique d'annonce en cas de cyberattaque a également été défini en 2025, conformément aux directives de l'Office fédéral de la Cybersécurité. L'amélioration continue reste une priorité dans ce domaine.

Indicateurs de performance

Intensité d'utilisation

La fonctionnalité primordiale de l'aménagement de NDD est sa fonction de batterie hydraulique. Les cycles de charge-décharge sont en général partiels, dictés par les besoins du réseau et le marché. L'utilité économique de l'aménagement peut être exprimée comme l'intensité d'utilisation du stockage, soit le volume cumulé d'énergie stocké et restitué lors de ces cycles de charge-décharge, rapporté à la capacité de stockage de la retenue supérieure.

Intensité d'utilisation
en nombre de charges
totales

52

Pour l'année 2025, c'est l'équivalent de 52 fois la capacité totale de stockage de la retenue supérieure, soit 1'046 millions de kWh, qui ont été stockés sous forme hydraulique et restitués au réseau à très haute tension en période de forte demande électrique.

ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Crédit photographique : copyright Sébastien Moret

Orientation stratégique et principaux enjeux

L'hydroélectricité peut être considérée comme la technologie de production électrique renouvelable du 20^{ème} siècle, alors que l'éolien, le solaire et la géothermie prennent, année après année, une place plus importante dans le mix énergétique suisse et mondial. L'hydroélectricité est de fait une technologie à faible émission de gaz à effet de serre. Une fois construits, les ouvrages hydroélectriques ne nécessitent en effet pratiquement aucune consommation, directe ou indirecte, de combustibles fossiles, principaux vecteurs de gaz à effet de serre. De faibles émissions ont néanmoins lieu en phase d'exploitation, notamment induites par la consommation électrique de la centrale, les transports, les fournitures et services indispensables à son fonctionnement.

Du fait de sa fonction d'accumulateur hydraulique, la centrale est tout à fait complémentaire avec les nouvelles énergies renouvelables - souvent intermittentes - destinées à prendre une part de plus en plus marquée dans le mix énergétique.

Actions et résultats pour l'année 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité et ne montre pas de variations notables sur les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre sous contrôle de NDD. Une étude est en cours, avec pour objectifs principaux d'analyser les risques et définir les mesures à prendre et les contraintes à respecter en vue d'autoriser l'accès aux véhicules électriques dans les galeries. Une transition vers des véhicules d'exploitation électriques permettrait de réduire les émissions directes de GES.

Indicateurs de performance

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon les principes dictés par le Greenhouse Gas (GHG) Protocol, sur la base des données d'exploitation.

Les émissions directes (Scope 1) sont les émissions liées à la combustion de carburants des installations stationnaires (groupe de secours) et engins de transport (12 véhicules diesel) détenus ou contrôlés par l'organisation.

Les émissions indirectes liées à l'approvisionnement énergétique (Scope 2) sont les émissions induites par la production hors site d'énergie (électricité et chaleur) consommée par les installations stationnaires ou engins de transport détenus ou contrôlés par l'organisation (approvisionnement électrique des services internes et pertes de cycle de pompage-turbinage).

En l'absence de certificats de provenance couvrant cet approvisionnement énergétique, le facteur d'émission moyen lié au mix électrique suisse consommé est considéré pour le calcul des émissions.

Le troisième champ d'application (Scope 3) correspond usuellement à toutes les autres émissions indirectes provenant de sources non détenues par l'organisation. La quantification des émissions scope 3, facultative au sens du droit Suisse, nécessite une évaluation approfondie de la chaîne de valeur, approche encore complexe et disproportionnée pour une société de partenaires comme NDD. Il n'est en conséquence pas considéré dans la présente évaluation, qui focalise sur les émissions directement liées à l'activité de stockage énergétique.

Un changement méthodologique important a été mis en œuvre dans le cadre de cette année de reporting, en cohérence avec l'approche appliquée par Alpiq pour l'ensemble de ses centrales sous gestion. Les émissions indirectes liées à l'approvisionnement électrique (Scope 2), auparavant calculées sur la base de l'énergie de pompage totale, sont dorénavant calculées sur la base des pertes du cycle pompage-turbinage (environ 17 % de l'énergie de pompage), en alignement avec la pratique actuellement recommandée par le [GHG Protocol \(fig. 4 and Appendix A\)](#). Cette mise à jour induit une diminution des émissions Scope 2 d'un facteur 5. Les valeurs 2023 et 2024 présentées dans le cockpit de suivi des indicateurs ont été adaptées rétroactivement en conséquence.

Les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent CO₂, sont directement rapportées au total d'électricité redistribué sur le réseau suisse à très haute tension après stockage.

**Emissions de gaz à effet
de serre**
en g CO₂e par kWh

2.2

Les émissions de gaz à effet de serre induites par l'exploitation de la centrale restent relativement basses. Les émissions directes, liées aux consommations de carburant des véhicules d'exploitation et génératrices de secours, représentent moins de 20 t CO₂e sur l'année. Les émissions indirectes, qui constituent la majeure partie des émissions, sont dépendantes du mix électrique moyen suisse, particulièrement favorable par rapport à celui de certains de nos voisins européens grâce à la forte part de production hydroélectrique et nucléaire. Le facteur d'émission du mix énergétique de consommation moyen pour la Suisse considéré pour l'année 2025, situé à 9.9 g CO₂e / kWh, a diminué de 26 % par rapport l'année précédente.

ODD 15 – Vie terrestre



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Orientation stratégique et principaux enjeux

La préservation des valeurs naturelles a été une préoccupation opérationnelle tout au long du chantier de construction dans une optique de minimisation des impacts. La centrale en exploitation induit de fait des impacts résiduels très limités, car la majeure partie des installations sont souterraines. De plus, l'exploitation se faisant en circuit hydraulique quasi fermé sur les eaux des deux lacs d'Emosson préexistants, elle n'engendre pas d'impact additionnel sur les cours d'eau ou le paysage.

Afin de compenser son impact écologique et pour répondre aux exigences de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, NDD réalise par ailleurs 14 mesures environnementales et investit pour ce faire 22 millions de CHF. Si la plupart des mesures sont aujourd'hui réalisées, certaines d'entre elles sont toutefois encore dans l'attente des autorisations requises. Les milieux humides sont au centre des mesures destinées à favoriser la recolonisation des lieux par certaines espèces animales et végétales rares ou menacées de disparition en Suisse. Les 14 mesures de compensation se répartissent de la plaine à la montagne sur les communes de Vernayaz, Dorénavant, Salvan, Finhaut, Martigny, Saxon et Trient et sont pensées en réseau, renforçant ainsi une continuité écologique favorable à la biodiversité et aux déplacements de la faune. Elles contribuent pour certaines à améliorer la sécurité des riverains contre les crues.

La réalisation des différents projets se fait en collaboration avec les associations environnementales (Pro Natura et WWF), membres d'un groupe d'accompagnement aux côtés des collectivités publiques et des autorités cantonales et fédérales.

En lien direct avec la construction de la centrale de NDD, le réaménagement écologique de certains sites occupés par le chantier reste à réaliser, moyennant l'obtention des autorisations ad hoc et du repli des quelques aménagements encore en place.

L'engagement de NDD s'inscrit dans la durée. Après réalisation, les secteurs hébergeant ces mesures font l'objet d'un suivi d'efficacité, réalisé par des biologistes diplômés. A l'image de la centrale, les mesures environnementales seront suivies et entretenues sur toute la durée d'exploitation, afin de garantir leur fonctionnalité écologique sur le long terme.

Actions et résultats pour l'année 2025

Quatre séances du groupe d'accompagnement ont eu lieu en 2025 et ont permis de faire état de l'avancement des différents dossiers.

La mesure de l'élargissement du Trient à Vernayaz a été réceptionnée en avril 2025 pour tous les aspects génie civil. Les dernières plantations et remise en état de la zone de chantier seront faites au printemps 2026. Devisée à 3.6 millions de CHF, il s'agit de l'une des mesures les plus conséquentes réalisées par NDD.



Réaménagement du Trient – Amont des Clous, état au 25.08.2025

Le réaménagement du vallon de Châtelard a également été réceptionné en novembre 2025. La mise en eau de la mesure et la mise place des panneaux didactiques seront réalisées au printemps 2026.



Réaménagement du vallon de Châtelard, état au 01.11.2025

Des avancées sur le plan administratif ont aussi été obtenues pour la mesure du « Lac des Sables », la mise à l'enquête réalisée en septembre 2025 n'ayant reçu aucune opposition. Deux préavis négatifs du SEN et du SCA sont toutefois en cours de traitement.

Indicateurs de performance

Mesures de compensation environnementales

Dans un contexte où les contraintes territoriales évoluent au fil du temps, la mise en œuvre de certaines de ces mesures se heurte à de nombreux écueils, notamment administratifs, fonciers et techniques. Cela a imposé pour NDD la mise en œuvre de mesures adaptées, voire nouvelles dans le cas de blocages importants.

**Mesures de
compensation réalisées**
sur un total de 14

10

Durant l'année 2025, les deux mesures citées ci-avant ont été réceptionnées. Le développement des milieux et espèces cibles sera évalué dans le cadre du suivi biologique d'efficacité, usuellement réalisé sur 5 ans. 10 des 14 mesures prévues sont réalisées à ce jour.

Investissement annuel lié aux mesures environnementales en kCHF	Investissement total au 31.12.2025 en kCHF
<hr/> 1337	<hr/> 9500

Les investissements liés aux mesures environnementales se sont élevés à 1'337 kCHF sur l'année écoulée, pour un total investi de 9'500 kCHF.

Cockpit de durabilité

Les indicateurs clés de performance (KPI) sont présentés ci-après de façon synthétique. Le reporting considère la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Synthèse des indicateurs de performance

Indicateurs Environnementaux

KPI Environnementaux	Unité	2025	2024	2023
Mesures de compensation environnementales				
Mesures réalisées (sur un total de 14)	-	10	8	8
Investissement annuel	kCHF	1 337	752	172
Emissions de gaz à effet de serre				
Emissions annuelles en équivalent CO ₂ / kWh stocké	g CO ₂ e / kWh	2,2	2,9	3,9
Incidents et accidents environnementaux				
Incidents environnementaux	-	1	1	1
Accidents environnementaux	-	0	0	0

Indicateurs sociétaux

KPI Sociétaux	Unité	2025	2024	2023
Accidents professionnels				
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	-	2	0	2
Mixité de genre				
Mixité au sein de l'organisation	% de femmes	13	10	9

Indicateurs économiques

KPI Economiques	Unité	2025	2024	2023
Performance économique				
Coût d'exploitation des installations	MCHF	18,5	17,7	20,9
Intensité d'utilisation (nombre de cycles de charge-décharge)	-	52	49	50
Participation à l'économie régionale				
Montant annuel des impôts et redevances	MCHF	6,9	7,2	7,2

Rapport financier

Commentaires sur les comptes annuels

Compte de résultat

L'exercice 2025 constitue le 17^e exercice social de la société et correspond à la troisième année complète d'exploitation commerciale de Nant de Drance SA.

Les contributions des partenaires destinées à la couverture des charges annuelles s'élèvent à 97.7 MCHF (2024 : 97.5 MCHF).

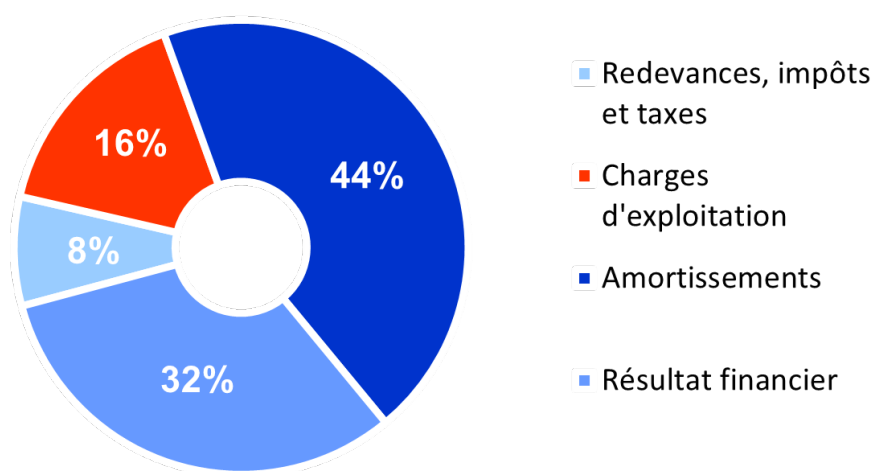
Les charges d'exploitation atteignent 14.1 MCHF (2024 : 12.8 MCHF), soit 16 % des charges totales. L'exploitation et la maintenance des installations sont assurées dans le cadre de mandats confiés à Alpiq SA et à Hydro Exploitation SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'exploitation locale est assurée par Hydro Exploitation SA, qui a repris l'ensemble du personnel et des activités précédemment gérés par l'actionnaire CFF. Cette transition s'est déroulée de manière coordonnée, garantissant la continuité des opérations ainsi qu'un haut niveau de disponibilité et de fiabilité des installations, sans incidence défavorable sur les charges de la société.

Les redevances, impôts et taxes s'élèvent à 6.9 MCHF (2024 : 7.2 MCHF), soit 8 % des charges totales.

Les amortissements des installations atteignent 39.6 MCHF (2024 : 39.4 MCHF), tandis que le résultat financier s'élève à 28.2 MCHF (2024 : 29.2 MCHF). Ces deux postes constituent les principales charges du compte de résultat, représentant respectivement 44 % et 32 % du total.

STRUCTURE DES COÛTS



Bilan

Au 31 décembre 2025, les liquidités se situent à un niveau adéquat, reflétant principalement la génération de trésorerie issue de l'exploitation ainsi que l'effet des amortissements, charges non monétaires couvertes par les contributions en couverture des charges. Cette situation témoigne d'une gestion prudente de la trésorerie et permet à la société de disposer d'une marge de manœuvre financière appropriée pour faire face à ses engagements.

Les immobilisations corporelles constituent l'essentiel de l'actif, ce qui est caractéristique d'une infrastructure hydroélectrique de grande envergure. Elles regroupent principalement les installations de production et les ouvrages liés à l'aménagement.

Les dettes financières, composées exclusivement d'emprunts obligataires, s'élèvent à 1'510 MCHF au 31 décembre 2025. Par rapport au 31 décembre 2024, les emprunts obligataires ont diminué de 55 MCHF. Cette évolution résulte, d'une part, du remboursement d'un emprunt obligataire de 180 MCHF arrivé à échéance et, d'autre part, de l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 125 MCHF.

Parmi ces emprunts obligataires figure notamment un emprunt de 240 MCHF arrivant à échéance en février 2026, présenté dans les engagements à court terme. Celui-ci a été refinancé par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 200 MCHF, s'inscrivant dans la stratégie de réduction progressive de l'endettement de la société.

La part des fonds propres au bilan s'établit à 25.19 %, contre 24.07 % l'exercice précédent, traduisant un renforcement de la structure financière.

Compte de résultat

CHF	Note	2025	2024
Contributions en couverture des charges	1	97 722 557	97 524 362
Autres produits d'exploitation	2	4 386 064	4 879 324
Total des produits d'exploitation		102 108 621	102 403 686
Achat et transport d'énergie	3	- 6 522 959	- 6 020 502
Matériel et prestations		- 10 742 885	- 9 923 266
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	4	- 110 643	- 115 986
Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses	5	- 4 989 369	- 5 240 672
Autres charges d'exploitation		- 1 231 076	- 1 729 998
Amortissements	12+13	- 39 563 448	- 39 446 425
Total des charges d'exploitation		- 63 160 380	- 62 476 849
Résultat d'exploitation		38 948 241	39 926 837
Produits financiers	6	265 625	1 961 752
Charges financières	7	- 28 530 465	- 31 226 867
Résultat financier		- 28 264 840	- 29 265 115
Résultat avant impôt sur le bénéfice		10 683 401	10 661 722
Impôt sur le bénéfice	8	- 1 799 401	- 1 795 722
Résultat de l'exercice		8 884 000	8 866 000
Nombre d'actions en circulation		3 500	3 500
Résultat par action*		2 538	2 533

* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif.

Bilan

CHF	Note	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités		14 650 560	36 475 679
Titres		7	7
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	189 875	37 489
Autres créances à court terme		2 624 982	2 958 240
Actifs de régularisation à court terme	10	2 034 130	2 666 031
Total de l'actif circulant		19 499 554	42 137 446
Actifs de régularisation à long terme	11	835 250	522 888
Immobilisations financières		3 661 155	5 491 733
Immobilisations corporelles	12	2 036 961 963	2 072 162 450
Immobilisations incorporelles	13	10 622 524	10 761 380
Total de l'actif immobilisé		2 052 080 892	2 088 938 451
Total de l'actif		2 071 580 446	2 131 075 897
CHF	Note	31.12.2025	31.12.2024
Dettes résultant de livraisons et de prestations	14	1 269 660	641 362
Dettes financières à court terme	17	240 000 000	180 000 000
Autres dettes à court terme		835 473	469 229
Passifs de régularisation	15	24 928 226	37 964 983
Provisions à court terme	16	1 291 742	2 931 978
Total des engagements à court terme		268 325 101	222 007 552
Dettes financières à long terme	17	1 270 000 000	1 385 000 000
Provisions à long terme	16	11 413 000	11 110 000
Total des engagements à long terme		1 281 413 000	1 396 110 000
Total des engagements		1 549 738 101	1 618 117 552
Capital-actions	18	350 000 000	350 000 000
Réserve légale issue du capital	19	167 790 119	167 790 119
Pertes reportées		- 4 831 774	- 13 697 774
Bénéfice de l'exercice		8 884 000	8 866 000
Total des fonds propres		521 842 345	512 958 345
Total du passif		2 071 580 446	2 131 075 897

Tableau de flux de trésorerie

CHF	Note	2025	2024
Résultat de l'exercice		8 884 000	8 866 000
Corrections pour :			
Amortissements	12+13	39 563 447	39 446 425
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		- 152 386	3 553 757
Variation des autres créances		333 258	- 696 216
Variation des actifs de régularisation		319 539	8 166 933
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		628 298	- 2 175 216
Variation des autres dettes		366 244	- 988 857
Variation des passifs de régularisation		- 13 036 757	7 814 062
Variation des provisions	16	- 1 337 236	- 752 176
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		35 568 407	63 234 712
Placement financier à court terme		-	90 000 000
Encaissement provenant d'immobilisations financières		1 830 578	1 830 578
Investissements en immobilisations corporelles	12	- 4 224 104	- 4 620 467
Flux de trésorerie provenant des investissements		- 2 393 526	87 210 111
Nouveaux engagements financiers	17	125 000 000	165 000 000
Remboursement d'engagements financiers	17	- 180 000 000	- 300 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		- 55 000 000	- 135 000 000
Variation des liquidités		- 21 825 119	15 444 823
Preuve :			
Liquidités du début de période		36 475 679	21 030 856
Liquidités en fin de période		14 650 560	36 475 679
Variation des liquidités		- 21 825 119	15 444 823

Tableau de variation des fonds propres

CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Report à nouveau	Total des fonds propres
Fonds propres au 31.12.2023	350 000 000	167 790 119	- 13 697 774	504 092 345
Résultat de l'exercice			8 866 000	8 866 000
Fonds propres au 31.12.2024	350 000 000	167 790 119	- 4 831 774	512 958 345
Résultat de l'exercice			8 884 000	8 884 000
Fonds propres au 31.12.2025	350 000 000	167 790 119	4 052 226	521 842 345

Annexe aux comptes

Informations générales

Nant de Drance SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de l'énergie produite par la centrale de pompage-turbinage et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Nant de Drance SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires/actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit que Nant de Drance SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers gèrent leur programme de pompage-turbinage et fournissent, à leur charge, l'énergie de pompage.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les éventuels dividendes versés aux actionnaires – ne reflètent pas la situation économique de la production de Nant de Drance SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Nant de Drance SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes des actionnaires.

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Base de présentation

Nant de Drance SA est une société de droit suisse dont le siège est à Finhaut (Suisse). La société a pour but le pompage-turbinage des forces hydrauliques entre les retenues du Vieux-Emosson et d'Emosson, notamment la construction et l'exploitation des installations y relatives.

Les comptes annuels de Nant de Drance SA sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC (y.c. RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 18) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Nant de Drance SA est active dans un seul secteur ; la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement (année)
Terrains	-
Bâtiments	80
Mesures de compensation environnementales	80
Génie civil	80
Puits et blindage	80
Equipements hydrauliques et mécaniques	40-50
Equipements électriques	20-40
Equipements secondaires	10-30

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Instruments financiers dérivés

Nant de Drance SA est soumise aux risques de change et de taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture. Les bénéfices et les pertes liés aux activités de couverture sont comptabilisés par le biais du compte de résultat, de la même manière que les activités de base.

Comptabilisation des produits

Nant de Drance SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

Notes relatives aux comptes annuels

1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation, uniques et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

CHF	2025	2024
Produits de location	3 841 908	3 994 108
Autres produits d'exploitation	358 611	885 216
Produits d'assurances	185 545	-
Total	4 386 064	4 879 324

3. Achat et transport d'énergie

CHF	2025	2024
Achat et transport d'énergie	1 151 350	1 586 388
Energie propres installations	786 507	1 297 165
Participation frais de gestion énergétique	954 096	947 496
Dédommagements Electricité d'Emosson SA	3 631 006	2 189 453
Total	6 522 959	6 020 502

4. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

CHF	2025	2024
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	79 410	70 877
Redevances hydrauliques	31 233	45 109
Total	110 643	115 986

L'impôt spécial est versé au Canton (60 %) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40 %) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximum de 110.- CHF/KW_{th}.

5. Impôt sur le capital, impôt foncier et diverses taxes

CHF	2025	2024
Impôt sur le capital	2 610 000	2 580 000
Impôt foncier	2 360 050	2 640 000
Autres taxes	19 319	20 672
Total	4 989 369	5 240 672

6. Produits financiers

CHF	2025	2024
Produits d'intérêts	265 625	1 890 980
Gains de change	-	70 772
Total	265 625	1 961 752

7. Charges financières

CHF	2025	2024
Intérêts sur emprunts financiers	22 361	-
Intérêts sur emprunts obligataires	27 698 344	30 226 667
Autres charges financières	807 919	946 141
Pertes de change	1 841	54 059
Total	28 530 465	31 226 867

8. Impôt sur le bénéfice

%	2025	2024
Taux d'impôt sur le bénéfice applicable sur la base du résultat avant impôt	16,84	16,84

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 8 884 000 qui repose sur l'application de la méthode du coût de revient majoré.

9. Créances résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers des tiers	186 449	37 489
Créances envers des actionnaires	3 426	-
Total	189 875	37 489

10. Actifs de régularisation à court terme

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actifs de régularisation envers des tiers	1 085 430	2 036 331
Actifs de régularisation envers des actionnaires	948 700	629 700
Total	2 034 130	2 666 031

11. Actifs de régularisation à long terme

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actifs de régularisation envers des tiers	835 250	522 888
Total	835 250	522 888

12. Immobilisations corporelles

Exercice courant

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2025	2 183 122 272	3 888 466	2 187 010 738
Investissements	254 844	3 969 260	4 224 104
Transfert	110 545	- 110 545	-
Valeur brute au 31.12.2025	2 183 487 661	7 747 181	2 191 234 842
Fonds d'amortissement au 01.01.2025	114 848 288		114 848 288
Amortissements	39 424 591		39 424 591
Fonds d'amortissement au 31.12.2025	154 272 879		154 272 879
Valeur nette au 01.01.2025	2 068 273 984	3 888 466	2 072 162 450
Valeur nette au 31.12.2025	2 029 214 782	7 747 181	2 036 961 963

Exercice précédent

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2024	2 181 166 796	1 223 475	2 182 390 271
Investissements	1 028 348	3 592 119	4 620 467
Transfert	927 128	- 927 128	-
Valeur brute au 31.12.2024	2 183 122 272	3 888 466	2 187 010 738
Fonds d'amortissement au 01.01.2024	75 540 719		75 540 719
Amortissements	39 307 569		39 307 569
Fonds d'amortissement au 31.12.2024	114 848 288		114 848 288
Valeur nette au 01.01.2024	2 105 626 077	1 223 475	2 106 849 552
Valeur nette au 31.12.2024	2 068 273 984	3 888 466	2 072 162 450

13. Immobilisations incorporelles

CHF	2025	2024
Valeur brute au 1er janvier	11 177 950	11 177 950
Valeur brute au 31 décembre	11 177 950	11 177 950
Fonds d'amortissement au 1er janvier	416 570	277 714
Amortissements	138 856	138 856
Fonds d'amortissement au 31 décembre	555 426	416 570
Valeur nette au 01.01	10 761 380	10 900 236
Valeur nette au 31.12	10 622 524	10 761 380

Nant de Drance SA est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation de forces hydrauliques dont l'échéance est 2102. L'amortissement linéaire sur 80 ans a débuté lors de la mise en exploitation des installations, soit le 1^{er} juillet 2022.

14. Dettes résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagement envers des tiers	1 153 249	641 362
Engagement envers des actionnaires	67 539	-
Engagement envers des sociétés liées	48 872	-
Total	1 269 660	641 362

15. Passifs de régularisation

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Passifs de régularisation envers des tiers	22 736 755	34 963 680
Passifs de régularisation envers des actionnaires*	2 191 471	3 001 303
Total	24 928 226	37 964 983

* Cette rubrique comprend l'ajustement des contributions destinées à la couverture des charges de l'exercice pour un montant de CHF 2'085'607. À titre de comparaison, l'exercice précédent faisait apparaître, dans cette même rubrique, un ajustement net des contributions de CHF 1'203'986, résultant du montant net entre l'ajustement des charges fixes 2024 de CHF 11'525'638.- (à payer) et de l'ajustement 2023 des charges fixes de CHF 10'321'652 (à recevoir).

16. Provisions à court et long terme

Exercice courant

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	2 931 978	2 931 978
Provisions à long terme au 1er janvier	11 110 000	11 110 000
Provisions au 01.01.2025	14 041 978	14 041 978
Utilisation	- 1 337 236	- 1 337 236
Provisions au 31.12.2025	12 704 742	12 704 742
Provisions à court terme au 31 décembre	1 291 742	1 291 742
Provisions à long terme au 31 décembre	11 413 000	11 413 000

La provision pour les mesures de compensation environnementale couvre les dépenses attendues à l'avenir conformément à la concession octroyée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ces dépenses attendues sont inscrites au bilan dans les immobilisations corporelles, sans incidence sur le résultat.

Exercice précédent

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	3 132 154	3 132 154
Provisions à long terme au 1er janvier	11 662 000	11 662 000
Provisions au 01.01.2024	14 794 154	14 794 154
Utilisation	- 752 176	- 752 176
Provisions au 31.12.2024	14 041 978	14 041 978
Provisions à court terme au 31 décembre	2 931 978	2 931 978
Provisions à long terme au 31 décembre	11 110 000	11 110 000

17. Dettes financières à court et long terme

Emprunts financiers

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts financiers envers des tiers *	-	-
Total	-	-

* Ce poste comprend un crédit consorcial dont la limite de crédit peut s'élever à CHF 100'000'000. La ligne de crédit a été utilisée ponctuellement en 2025 pour un montant maximal de CHF 25 millions afin de couvrir un besoin temporaire de liquidités lié au renouvellement de l'emprunt obligataire. Elle a été intégralement remboursée au cours de l'exercice. Cette ligne n'avait pas été utilisée en 2024.

Emprunts obligataires

CHF	Durée	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale 31.12.2025	Valeur nominale 31.12.2024
Emprunt obligataire à taux fixe	2018 - 2025	19.08.2025	1,550	-	180 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2016 - 2026	02.02.2026	2,000	240 000 000	240 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2027	25.06.2027	1,250	250 000 000	250 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2013 - 2028	15.02.2028	2,375	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2029	23.05.2029	0,875	230 000 000	230 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2023 - 2031	24.07.2031	2,350	200 000 000	200 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2024 - 2034	24.05.2034	2,000	165 000 000	165 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2025 - 2035	12.06.2035	1,253	125 000 000	-
Total				1 510 000 000	1 565 000 000

Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

Tous les emprunts obligataires au 31.12.2025 et 31.12.2024 sont émis en CHF.

Échéances des emprunts

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Échéance < 1 an	240 000 000	180 000 000
Échéance < 1-5 ans >	780 000 000	1 020 000 000
Échéance > 5 ans	490 000 000	365 000 000
Total	1 510 000 000	1 565 000 000

18. Capital-actions

CHF	Parts en %	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00	15.00
FMV SA, Sion	10.00	10.00
Total	100.00	100.00

Le capital-actions se compose de 3 500 actions nominatives entièrement libérées de CHF 100 000.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

19. Réserve légale issue du capital

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Réserve légale issue du capital	167 790 119	167 790 119

La réserve légale issue du capital constitue une réserve non distribuable. Cette réserve a été reconnue par l'Administration fédérale des contributions à hauteur de CHF 167 790 118.60.

Informations complémentaires

Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées.

CHF	2025			2024		
	Actionnaires	Parties liées	Total	Actionnaires	Parties liées	Total
Contributions en couverture des charges	97 722 557	-	97 722 557	97 524 362	-	97 524 362
Autres produits d'exploitation	319 000	-	319 000	1 066 641	-	1 066 641
Produits d'exploitation des parties liées	98 041 557	-	98 041 557	98 591 003	-	98 591 003
En % du total des produits d'exploitation	96%	0%	96%	96%	0%	96%
Achat et transport d'énergie	- 2 847 045	- 3 631 005	- 6 478 050	- 3 779 830	- 2 191 091	- 5 970 921
Matériel et prestations	- 1 801 768	-	- 1 801 768	- 4 695 686	-	- 4 695 686
Autres charges d'exploitation	- 2 807	-	- 2 807	- 138 103	-	- 138 103
Charges d'exploitation des parties liées	- 4 651 620	- 3 631 005	- 8 282 625	- 8 613 619	- 2 191 091	- 10 804 710
En % du total des charges d'exploitation (hors amortissements)	20%	15%	35%	37%	10%	47%
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	- 80 002	-	- 80 002	- 433 075	-	- 433 075
En % des investissements de l'exercice	3%	0%	3%	9%	0%	9%

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées présentées dans le compte de résultat proviennent essentiellement des actionnaires et d'Electricité d'Emosson SA (société contrôlée, de manière directe et indirecte, par le groupe Alpiq).

Les transactions avec Électricité d'Emosson SA, liée opérationnellement à Nant de Drance SA en raison de l'exploitation des bassins du Vieux Emosson et d'Emosson situés aux deux extrémités de la centrale de pompage-turbinage, constituent l'unique relation présentée au titre des parties liées.

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendants). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Organe de révision

CHF	2025	2024
Prestations en matière de révision	41 475	41 475
Total	41 475	41 475

Emploi à plein temps

Nant de Drance SA n'emploie pas de collaborateurs. Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

Taxe de pompage

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Taxe de pompage-turbinage 2022	947 868	947 868
Taxe de pompage-turbinage 2023	1 832 926	1 832 926
Taxe de pompage-turbinage 2024	1 800 000	2 044 192
Taxe de pompage-turbinage 2025	1 925 771	-
Total	6 506 565	4 824 986

La loi valaisanne sur les forces hydrauliques (LcFH) prévoit à son article 68 une taxe de pompage uniquement pour les installations de pompage turbinage. Nant de Drance SA a déposé une demande en constatations auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la validité de cet article en regard du droit fédéral. Nant de Drance SA conteste cette taxe et, par conséquent, aucune charge au titre de cette taxe n'a été inscrite dans le compte de résultat des exercices 2025 et précédents.

Dans le courant du mois de février 2024, Nant de Drance SA a reçu les avis de taxation des communes concédantes relatifs à la taxe de pompage-turbinage pour l'année 2022. Une procédure de recours ordinaire a été engagée contre cette taxation, dont le montant s'élève à CHF 947 868. Les montants réclamés par les communes concédantes ont été payés et seront remboursés si la réclamation du 18 mars 2024 est admise.

Par décision rendue en 2025, le Tribunal administratif fédéral a admis le recours formé contre la décision du DETEC. Le Tribunal a confirmé que la compétence pour statuer sur la demande en constatation relative à la conformité de la taxe de pompage au regard du droit fédéral relève du DETEC. À la date de clôture, la procédure se poursuit.

En appliquant les mêmes bases de calcul, l'engagement conditionnel relatif à la taxe de pompage-turbinage pour les exercices 2022 à 2025 s'élève à CHF 6'506'565 au 31 décembre 2025.

Impôt sur le capital et le bénéfice

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Impôts sur le capital et le bénéfice 2022	1 030 000	1 030 000
Impôts sur le capital et le bénéfice 2023	1 048 000	1 048 000
Impôts sur le capital et le bénéfice 2024	824 000	824 000
Impôts sur le capital et le bénéfice 2025	824 000	-
Total	3 726 000	2 902 000

Le 5 juillet 2024, le Service cantonal des contributions du Valais a émis l'avis de taxation ordinaire pour l'exercice 2022. La base d'imposition retenue diffère de celle déclarée dans la déclaration fiscale 2022. En conséquence, Nant de Drance SA a déposé en date du 30 juillet 2024 une réclamation contre cet avis de taxation.

Dans l'attente de l'issue de cette réclamation et en appliquant les mêmes bases de calcul que le dernier avis de taxation reçu, il existe un engagement conditionnel de CHF 3'726'000 au 31 décembre 2025.

Hormis ces éléments, il n'existe aucun autre engagement conditionnel à la date du bilan.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2025, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 23 avril 2026, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Proposition d'emploi du résultat

Le Conseil d'administration propose d'approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de CHF 8'884'000 à la perte reportée au bilan de CHF 4'831'774, puis de distribuer le solde disponible de CHF 4'052'226 comme suit :

CHF	Proposition du CA portant sur l'exercice 2025	Décision de l'AG portant sur l'exercice précédent
Report de l'exercice précédent	- 4 831 774	- 13 697 774
Résultat de l'exercice	8 884 000	8 866 000
Solde disponible au 31 décembre	4 052 226	- 4 831 774
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	- 445 000	-
Dividende	- 3 500 000	-
Report à nouveau	107 226	- 4 831 774

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Nant de Drance SA, Finhaut

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Nant de Drance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jennifer Barilier
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 23 avril 2026

Annexes :

- Comptes annuels constitués du compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et de l'annexe
- Proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan

Impressum

Editeur :

Nant de Drance SA
Rue des Creusets 41
CH-1950 Sion
T: 41 58 833 83 33
media@nant-de-drance.ch

Photo de couverture : A l'intérieur des voies d'eau de Nant de Drance - Sébastien Moret

Le rapport annuel 2025 est publié en français.